

Privilège—M. Gauthier

A mon avis, cela ajoute du poids aux remarques du leader parlementaire qui vient de dire qu'il est très difficile pour le vice-président de se prononcer quand deux députés se lèvent en même temps.

En m'accordant la parole pour un recours au Règlement et en acceptant la motion que j'ai présentée, la présidente agissait raisonnablement. Je regrette que le député d'Ottawa—Vanier ait raté sa chance et je suis persuadé qu'il le regretterait si j'avais raté la mienne.

Toutefois, je crois comprendre que d'après Beauchesne, un député est tenu de soulever une question de privilège le plus tôt possible après un incident. Elle aurait dû être soulevée hier.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer à l'examen de cette question de privilège. Il importe, je pense, que nous reconnaissons dès le début que nous ne contestons pas la décision de la présidence. Nous avons pu le faire hier. En fait, comme le signale le hansard, des arguments furent avancés hier.

L'important, c'est que nous avons besoin de précision. Le deuxième paragraphe du commentaire 302 du traité de Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, cinquième édition, dit ceci:

La motion voulant que «l'hon. député de soit maintenant entendu» doit être présentée avant que celui de ses collègues à qui on aurait donné la parole ait commencé à parler.

Évidemment, nous avons dû attendre de découvrir notre exemplaire du compte rendu officiel sur notre pupitre aujourd'hui, et c'est la première occasion qui se présente au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) de soulever cette question.

Le hansard indique très clairement que le député d'Ottawa—Vanier avait commencé à parler. En fait, cela s'y trouve. Je lis: «Monsieur le Président . . . ». Au même moment, le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) a invoqué le Règlement. Je trouve que c'est parfaitement clair.

Il importe, je pense, de bien préciser que nous ne contestons pas la décision de Votre Honneur. Cette décision fut rendue hier et acceptée. La présidence a statué hier sur ce point, et nous cherchons simplement à obtenir une précision.

[Français]

M. Rossi: Monsieur le Président, j'étais présent à la Chambre hier et, avec le plus grand respect que j'ai pour celui qui présidait la Chambre à ce moment-là parce qu'il a toute mon estime et tout mon grand respect, laissez-moi vous dire que, contrairement à ce que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) vient de dire, les deux députés n'étaient pas debout en même temps. C'est que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) avait obtenu la parole et qu'il avait légèrement commencé en disant: Monsieur le Président . . . Il commençait son discours. A ce moment-là, le député de Scarborough-Ouest s'est levé sur un recours au Règlement. Moi, j'étais présent et, lorsque le député de Scarborough-Ouest dit que les deux députés étaient debout en même temps, laissez-moi vous dire, monsieur le Président, qu'il induit la Chambre en erreur.

[Traduction]

M. le Président: Le député de Bourassa (M. Rossi) a dit que le souvenir qu'il garde de ce qui s'est passé n'est pas le même que celui qu'en a gardé le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), et il a laissé entendre que ce qu'a dit ce dernier est trompeur.

Le député de Bourassa n'a pas dit que les propos en question l'étaient intentionnellement. Il n'a fait que signaler une divergence d'opinion et une différence de souvenir, et c'est ainsi que la présidence l'interprète.

Toutefois, étant donné ce qu'a dit le député de Bourassa, je vais donner la parole pendant quelques minutes au député de Scarborough et je vais ensuite solliciter l'avis de mon estimé collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je tiens seulement à répéter que je citais ce qu'a dit hier le vice-président. J'attire l'attention du député sur le passage du compte rendu à la page 9213 du hansard où le vice-président disait:

J'ai accordé la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), mais au même moment le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) s'est levé.

Nous nous étions levés tous les deux, et je me suis rassis quand la parole a été accordée au député d'Ottawa—Vanier qui a alors dit: «Monsieur le Président . . . ». C'est à ce moment-là que je me suis levé à nouveau pour invoquer le Règlement.

M. Gauthier: Voilà toute la question; j'avais obtenu la parole et commencé à parler.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je me préoccupe davantage de l'avenir que d'hier. Certains d'entre nous se rappellent un débat très acrimonieux survenu il y a bien des années—le débat sur le drapeau. C'était il y a longtemps. Le débat opposait un ami que je tenais en très grande estime, le très honorable John Diefenbaker, et le très honorable Mike Pearson. Le débat a été très acrimonieux. Au cas où ce genre de discussion se produisait à nouveau plus tard sur une question importante, et celle d'hier soir l'était, j'aimerais que Votre Honneur nous donne certains conseils précis, non pas aujourd'hui car il n'y a pas d'urgence, sur l'interprétation à donner aux dispositions du Règlement.

• (1520)

Votre Honneur peut examiner les bandes vidéo puisque nous bénéficions maintenant de ce service, et sans adresser de reproche au vice-président, que nous tenons en grande estime, ni mettre son jugement en doute, j'aimerais que vous nous disiez quoi faire quand il se produit une chose comme hier soir.

J'ai été très occupé hier pour des raisons dont je ne me souviens pas, me préparant sans doute pour le caucus de ce matin, mais, si je me souviens hier, le vice-président avait donné la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). C'est à ce moment-là que d'autres députés ont demandé à intervenir. Du fait qu'on a donné la parole à quelqu'un d'autre, qui en a profité pour proposer un amendement, il nous a été impossible de proposer notre propre amendement lequel était important. Nous voulions proposer que le Sénat soit élu. Nous estimons que c'est la bonne solution et voilà pourquoi nous voulions le proposer, or cela est maintenant hors de propos.